RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

inpi

ACADÉMIE inpi

SE FORMER À LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

FORMATIONS
INTRA-ENTREPRISES

MARQUES

MOOC

FORMALITÉS D'ENTREPRISES

WEBINAIRES

JEUX
PÉDAGOGIQUES

DESSINS & MODÈLES

STAGES
COURTS

BREVETS

CERTIFICATS

2024

SOMMAIRE

04 FORMEZ-VOUS AVEC L'ACADÉMIE INPI

06 ACQUÉRIR DES CONNAISSANCES EN PI

08 APPROFONDIR SES CONNAISSANCES EN PI

10 SE PROFESSIONNALISER EN PI : CERTIFICATS BREVETS, MARQUES ET DESSINS ET MODÈLES

12 SE FORMER AUX PROCÉDURES PI DÉMATERIALISÉES DE L'INPI

14 SAVOIR VALORISER LA RECHERCHE & L'INNOVATION

16 PILOTER SA STRATÉGIE PI POUR LES ENTREPRISES

18 SE FORMER AU GUICHET DES FORMALITÉS D'ENTREPRISES

20 NOS RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

22 COMMENT SUIVRE NOS FORMATIONS ?

ÉDITO

« Dans un contexte de compétition internationale exacerbée, la propriété industrielle est un levier majeur pour favoriser le développement des entreprises et valoriser l'innovation.

L'INPI s'attache, chaque année, à actualiser ses formations et ses méthodes pédagogiques pour répondre au mieux aux besoins des professionnels de la PI.

2023 fût l'année de la dématérialisation des formalités d'entreprises grâce au Guichet unique opéré par l'INPI. En 2024, notre offre de formations et de webinaires s'étoffe avec des modules consacrés aux modifications, aux comptes annuels... pour permettre aux professionnels des formalités de continuer à s'approprier cette plateforme.

Depuis le 1er juin 2023, le Brevet à effet unitaire, nouveau titre de PI, est entré en vigueur. Il permet aujourd'hui aux entreprises de protéger une invention, en un seul dépôt auprès de l'Office européen des brevets (OEB) dans 17 états de l'Union européenne. Cette nouvelle disposition a été intégrée à nos formations concernées. Découvrez le Brevet à effet unitaire à l'occasion de votre formation.

Toujours attentif aux modalités pédagogiques déployées et à la qualité de nos formateurs, l'INPI innove avec des classes virtuelles, des jeux pédagogiques et des MOOCs. Déployés dans un premier temps en français, ces MOOCs sont désormais consultables en anglais, permettant ainsi une diffusion plus large de ces contenus adaptés aux profils des équipes développant des innovations.

L'INPI collabore également avec l'IEEPI et le CEIPI pour favoriser la montée en compétence et la formation des entreprises, des organismes publics de recherche et des praticiens de la Propriété Industrielle.

Plus que jamais à vos côtés, l'INPI vous accompagne dans le développement de vos compétences en Pi. »

François-Xavier de Beaufort
Directeur
de l'Action Économique

FORMEZ-VOUS
AVEC L'ACADÉMIE INPI !

Pourquoi se former avec l'Académie INPI ?

Acteur majeur de la réglementation et des procédures en matière de propriété industrielle (PI) en France, l'INPI déploie depuis plus de 20 ans un programme de sensibilisation et de formation à la PI pour vous aider à relever les défis de l'entrepreneuriat, de l'innovation, de sa protection et de sa valorisation. L'Institut accompagne également sur le terrain, au quotidien, les porteurs de projets et les entreprises dans leurs démarches et le pilotage de leur stratégie PI.

Toujours à la pointe des actualités en la matière, nos formations visent à l'acquisition et au perfectionnement des connaissances en matière de PI, ainsi qu'à l'accomplissement des formalités d'entreprises avec le Guichet unique ouvert en 2022.

À qui s'adresse notre offre de formation ?

À l'ensemble des professionnels en charge de la propriété industrielle (juristes, ingénieurs, assistants de cabinets de conseils en PI, chefs de services propriété industrielle), acteurs publics et privés du développement économique et des formalités d'entreprises, de l'innovation et de la recherche.

L'Académie vous accompagne dans la construction de vos parcours de formation !

Formations inter-entreprises ou en intra, courtes ou inscrites dans la durée, notre équipe est à votre service pour construire avec vous le parcours thématique et les modalités pédagogiques répondant à vos besoins.

Vous souhaitez motiver et créer une émulation au sein de vos équipes ou autour d'un projet ? Optez pour une formation en intra ! Nous établissons avec vous le programme souhaité à partir de nos thèmes de formations au catalogue (sur devis), et selon les modalités adaptées aux besoins pratiques de votre entreprise (présentiel ou distanciel, dans vos locaux ou à l'extérieur).

Former vos collaborateurs à la PI vous permet de répondre concrètement et efficacement à vos enjeux de création et d'innovation.

ACADÉMIE INPI en quelques chiffres

35 programmes de formations

1 800 personnes formées en 2022

129 sessions en 2023

88% taux de satisfaction global en 2022

NOTRE GAGE DE QUALITÉ

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

L'INPI est certifié QUALIOPI

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Actions de formation.

NOS ATOUTS

20 années d'expérience au service de la formation PI

Depuis plus de 20 ans, l'INPI construit son expertise d'organisme de formation avec 2 principaux objectifs : la qualité de nos prestations et la satisfaction de nos clients.

Grâce à cette longue expérience et notre exigence qualité, nos formations et certificats sont reconnus et plébiscités par les professionnels du secteur.

Une offre de formation **variée** et **toujours d'actualité**

Couvrant tous les sujets de la propriété intellectuelle (marques, brevets, dessins et modèles, secteur de la recherche, stratégie pour les entreprises...), aussi bien sur le marché français qu'à l'international, nous avons des formations pour tous les niveaux !

Que vous découvriez la propriété intellectuelle ou que vous souhaitiez perfectionner vos connaissances et compétences en la matière, que vous cherchiez une formation courte ou bien un parcours certifiant, nous avons la formation adaptée à vos besoins.

De plus, nos contenus sont à la pointe de l'actualité, incorporant toutes les nouveautés et tendances du domaine.

Des modalités pédagogiques **adaptées**

Pour vous permettre d'atteindre au mieux les objectifs opérationnels de nos formations, notre équipe Académie INPI met en place les modalités pédagogiques les plus adaptées.

Que ce soit à distance ou en présentiel, ces modalités pédagogiques visent à vous apporter une expérience formation qualitative, engageante et participative :

- Echanges entre pairs
- Jeux pédagogiques
- Modules e-learning
- Quiz de validation des acquis
- Cas pratiques et mises en situation collaboratives
- Classes virtuelles
- Espace apprenant en ligne
- Ressources additionnelles
- Calendrier dynamique des sessions
- ...

Une équipe de **100 formateurs experts**

Avec l'Académie INPI, vous bénéficiez de l'expertise d'intervenants reconnus dans leurs différentes spécialités et formés aux méthodes pédagogiques modernes pour optimiser votre apprentissage !

Afin de vous apporter une formation variée et complète sur la PI, une partie de nos formateurs sont des experts de l'INPI (juristes marques, ingénieurs brevets, chargés d'affaires, examinateurs de titres...) tandis que pour l'autre ce sont des intervenants externes, partageant leurs retours d'expérience et conseils pratiques avisés (conseils en propriété intellectuelle, avocats et juristes spécialisés, responsables PI de grandes entreprises, directeurs de transfert de technologie et de valorisation, responsables R&D...).

95 %

TAUX DE SATISFACTION SUR L'ATTEINTE DES OBJECTIFS DE NOS FORMATIONS EN 2022

91%

TAUX DE SATISFACTION SUR L'ANIMATION DE NOS FORMATIONS EN 2022

ACQUÉRIR
DES CONNAISSANCES EN PI

Parce que la culture et le réflexe PI sont essentiels au succès de projets créatifs ou innovants, découvrez toutes nos formations et outils pour acquérir individuellement ou collectivement les fondamentaux de ce domaine.

ACQUÉRIR
DES CONNAISSANCES EN PI

OBJECTIFS

- Identifier les outils fondamentaux de la PI
- Identifier les stratégies de PI et leurs intérêts

LISTE DE NOS FORMATIONS

- MOOCs
- Comprendre la propriété intellectuelle
- Les essentiels de la propriété industrielle : la marque
- Les essentiels de la propriété industrielle : le brevet
- Les essentiels de la propriété industrielle : les dessins et modèles
- Intégrer la propriété intellectuelle au sein de l'entreprise
- Le nom de domaine de A à Z

À QUI S'ADRESSE-T-ON ?

- Acteurs de la vie économique souhaitant acquérir les bases de la propriété intellectuelle.

Taux de satisfaction

92 %

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

"Nous ne sommes pas dans la théorie mais dans la réalité de ce que l'on peut vivre au quotidien."

"Les échanges entre participants confrontés directement à des questions PI dans leur vie professionnelle."

"LA PI n'est plus seulement un moyen de protection dans une économie faisant une part croissante à l'immatériel, elle est devenue un outil essentiel permettant de valoriser et sécuriser davantage les actifs d'une entreprise."

Alexandre Lebkiri
Conseil en propriété industrielle
Associé fondateur, Cabinet Camus - Lebkiri

"Les formations INPI sont axées sur la pratique d'experts et de responsables reconnus, et s'adaptent à toutes les tailles d'entreprises et à tous les besoins. L'ambiance est constructive et permet d'avancer dans ses objectifs personnels."

Eric Radminski
Conseil en PI - Associé, Cabinet Aubenard

APPROFONDIR
SES CONNAISSANCES EN PI

Dans un contexte de compétition internationale exacerbée, la propriété industrielle constitue l'un des leviers majeurs pour valoriser l'innovation et favoriser la croissance des entreprises.

L'INPI accompagne dans ce défi les praticiens de la PI en proposant des formations de perfectionnement, toutes construites autour d'un thème clairement identifié afin que vous trouviez aisément la formation qui correspond à votre besoin.

APPROFONDIR
SES CONNAISSANCES EN PI

OBJECTIFS

- Identifier les stratégies pertinentes en matière de PI
- Expliquer les procédures administratives d'obtention et de maintien des droits de PI
- Choisir et appliquer une méthodologie de recherche dans les bases de données

À QUI S'ADRESSE-T-ON ?

- Personnes maîtrisant les principes généraux du droit des titres de PI et souhaitant se perfectionner.
- Personnes ayant à gérer les procédures administratives des titres de PI.

LISTE DE NOS FORMATIONS

- Les marques - Perfectionnement
- Les brevets - Perfectionnement
- Les procédures de la marque française
- Les procédures de la marque de l'Union européenne
- Les procédures de la marque internationale
- Les procédures du brevet français
- Les procédures du brevet européen
- Les procédures de la demande internationale de brevet (PCT) - Initiation
- S'initier à l'utilisation des bases de données brevets
- Établir la nouveauté d'une invention grâce à l'information brevet
- Établir la liberté d'exploitation et la validité grâce à l'information brevet
- Construire et mettre en œuvre une veille concurrentielle brevet

Taux de satisfaction

89 %

"Les apports pédagogiques adaptés et interactifs, les échanges entre les stagiaires et les experts en PI permettent de répondre efficacement à toute problématique ou questionnement sur un sujet émanant de leur expérience du terrain."

Youen Kerneur
European Patent Attorney TotalEnergies

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

"La possibilité d'échanger avec des praticiens qui connaissent très bien le sujet, présentent des problématiques auxquelles ils ont été confrontés et comment ils les ont résolues."

"Les exemples concrets apportés par les formateurs, la richesse des informations reçues."

Je suis heureuse, grâce à mes 25 ans d'expérience à l'INPI en matière de marques, de pouvoir éclairer les stagiaires sur les procédures et d'échanger avec eux."

Marie Anne Chassaing
Juriste Marques INPI

SE PROFESSIONNALISER
EN PI : CERTIFICATS BREVETS, MARQUES ET DESSINS ET MODÈLES

L'Académie INPI a pour but de dispenser tout au long de la vie professionnelle, un enseignement d'excellence et reconnu, à jour des évolutions juridiques et techniques dans notre domaine. Aussi, pour former les professionnels de la PI et assurer un socle de connaissances et de compétences pertinentes, nous avons créé en partenariat étroit avec les professionnels les Certificats INPI : un cycle de formations d'une douzaine de journées avec à la clé un certificat reconnu.

Nos certificats d'assistant Marques, Dessins et Modèles (CAM) et Brevets (CAB) à destination des assistants juridiques, ou de cabinets de conseil PI, de juristes et ingénieurs en entreprise sont plébiscités et recommandés par la profession pour l'exercice de ces fonctions.

SE PROFESSIONNALISER
EN PI : CERTIFICATS BREVETS, MARQUES ET DESSINS ET MODÈLES

OBJECTIFS

- Pratiquer les procédures au niveau national, européen et international
- Identifier les évolutions juridiques récentes à prendre en compte dans sa pratique professionnelle

À QUI S'ADRESSE-T-ON ?

- Assistant(e)s des services de propriété industrielle d'entreprise, de cabinets de conseil en propriété industrielle ou d'avocats spécialisés.

LISTE DE NOS FORMATIONS

- Certificat d'assistant Marques, Dessins et Modèles (CAM)
- Journée OPTIM' CAM
- Certificat d'assistant Brevets (CAB)
- Journée OPTIM' CAB

Certificat d'assistant Marques, Dessins et Modèles (CAM)

Taux de satisfaction

78 %

Taux de réussite - Session 2023

62 %

Certificat d'assistant Brevets (CAB)

Taux de satisfaction

85 %

Taux de réussite - Session 2023

94 %

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

"Les intervenants sont très compétents dans leur domaine, dynamiques et pédagogues. Ils sont passionnés par leur métier et cela se ressent."

"Les exercices pratiques sont un plus à chaque étape de la formation."

"Le CAB c'est parfaire ses connaissances sur les procédures brevet mais surtout gagner en confiance et en autonomie !"

Julien Guillou
Examinateur brevet INPI

"En propriété intellectuelle, l'entreprise qui agit prend généralement l'avantage par rapport à celle qui réagit. Il est donc nécessaire d'être sensibilisé et, idéalement, formé, pour intégrer ce domaine le plus tôt possible aux projets de l'entreprise."

Alexandre Pignier
Responsable PI, Withings

SE FORMER
AUX PROCÉDURES PI DÉMATÉRIALISÉES DE L'INPI

Pour vous fournir toutes les informations et bons réflexes à avoir dans l'utilisation des outils de dépôt électronique des titres de PI, l'Académie INPI propose des formations gratuites et pratiques.

SE FORMER
AUX PROCÉDURES PI DÉMATÉRIALISÉES DE L'INPI

OBJECTIFS

- Se familiariser avec le portail des e-procédures INPI
- Réaliser et suivre une démarche PI en ligne

LISTE DE NOS FORMATIONS

- Maîtriser l'outil de dépôt marque de l'INPI
- Maîtriser l'outil de dépôt dessin & modèle de l'INPI
- Maîtriser l'outil de dépôt brevet de l'INPI
- Rédiger une demande de brevet au format Docx

À QUI S'ADRESSE-T-ON ?

- Personnes en charge de la gestion administrative des marques, brevets, dessins et modèles.

Taux de satisfaction

86 %

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

"Formation pratique pour mieux connaître les outils électroniques de dépôt."

"La formation aux procédures dématérialisées PI est l'occasion pour les déposants de se former à la fois sur l'interface de l'INPI, mais également sur la matière elle-même. Les déposants apprécient cette complémentarité."

Vincent Morel
Juriste spécialisé en examen des dessins et modèles DPIE INPI

SAVOIR VALORISER
LA RECHERCHE & L'INNOVATION

Comprendre la propriété intellectuelle ainsi que son application est essentiel pour la protection et la valorisation des technologies.

Et pour ceux qui œuvrent dans la valorisation de l'innovation, le Certificat Animateur Propriété Intellectuelle (CAPI) permet d'acquérir les compétences nécessaires pour assurer l'aide à la décision dans les centres de recherche, universités ou organismes consulaires, incubateurs, PME et start-up deeptech.

SAVOIR VALORISER
LA RECHERCHE & L'INNOVATION

OBJECTIFS

- Maîtriser les bases juridiques de la PI afin d'assurer un rôle d'aide à la décision dans votre structure
- Mettre en œuvre les outils de la PI dans le quotidien du chercheur
- Identifier les enjeux et comprendre les règles de PI liés à la R&D collaborative et au transfert public privé

À QUI S'ADRESSE-T-ON ?

- Partenaires du développement économique et technologique des entreprises et des centres de recherche, centres techniques et pôle de compétitivité.
- Chargés de mission, conseillers techniques, chargés d'affaires.

LISTE DE NOS FORMATIONS

- Certificat d'Animateur propriété intellectuelle (CAPI) en collaboration avec le Réseau C.U.R.I.E
- Journée OPTIM' CAPI
- La propriété intellectuelle au service de la recherche
- Alliance PI Master Class

Certificat d'Animateur propriété intellectuelle (CAPI)

Taux de satisfaction

93 %

Taux de réussite - Session 2022/2023

91 %

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

"Grande hauteur de vue des formateurs et leur enthousiasme, la qualité des documents fournis."

"Nombreuses interactions avec les participants sur des cas concrets."

"Avec l'avènement de l'économie de la connaissance, la maîtrise de la propriété intellectuelle est stratégique pour favoriser le développement du transfert de technologie et des collaborations de recherche par les chercheurs et les entreprises."

Cyrille Chapon
Directeur marketing et transfert, SATT Ouest valorisation

"Connaître les outils de PI et savoir les utiliser est essentiel pour défendre vos innovations et développer votre activité."

Patricia Maufroy
Ingénieur brevets, Responsable du service mécanique, Direction de la propriété industrielle, INPI

PILOTER SA STRATÉGIE PI
POUR LES ENTREPRISES

PILOTER
SA STRATÉGIE PI POUR LES ENTREPRISES

OBJECTIFS

- Construire des stratégies de dépôt de titres en France et à l'international, adaptées aux objectifs de l'entreprise
- Structurer des process internes de gestion des innovations et de la PI
- Gagner en autonomie dans la sécurisation des innovations
- Obtenir une vision stratégique 360 degrés grâce à des intervenants experts et un diagnostic personnalisé

À QUI S'ADRESSE-T-ON ?

- Dirigeants managers de PME, start-up, ETI innovantes et ayant une expérience en propriété industrielle.

LISTE DE NOS FORMATIONS

- Master Class PI en collaboration avec la CNCPI
- Webinaires : Les rendez-vous INPI

Taux de satisfaction

85 %

Coachings réalisés en entreprise depuis 2012

1699

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

"J'ai pu acquérir des connaissances fondamentales sur la propriété des marques avec des intervenants de l'INPI."
Pascal Chaillon, PDG de Colorey

"Utilisation stratégique des brevets, rédaction des contrats, structuration des process, recommandations sur des cas pratiques : aujourd'hui les questions de PI sont parfaitement intégrées par nos équipes."
Félix Baezner, Directeur général de Capsa Container

"La stratégie d'innovation et la stratégie PI la soutenant sont en perpétuelle évolution, il est indispensable de mettre à jour ses pratiques et ses connaissances ; la formule Master Class PI permet de multiplier questionnements et expériences pour challenger sa stratégie et sa pratique PI."

Géraldine Guery-Jacques
Directrice PI Brevets du leader mondial du petit équipement domestique, le groupe SEB; qualifiée en brevet, 20 ans d'expérience PI en industrie.

"La Master Class PI : c'est LA réponse personnalisée aux besoins de chaque entreprise qui souhaite construire une stratégie en propriété intellectuelle adaptée à son profil et à ses enjeux. Grâce à l'alternance des journées théoriques et des coachings pratiques en entreprise, vous pourrez construire un plan d'actions concret."

Caroline Marquet
Adjointe au délégué, INPI Nouvelle Aquitaine.

SE FORMER
AU GUICHET DES FORMALITÉS D'ENTREPRISES

Le Guichet des formalités d'entreprises est le portail internet sécurisé, auprès duquel toute entreprise est tenue de déclarer sa création, la modification de sa situation ou la cessation de ses activités.

Ces formations gratuites visent à faire un tour d'horizon des principales évolutions et fonctionnalités de ce guichet.

SE FORMER
AU GUICHET DES FORMALITÉS D'ENTREPRISES

OBJECTIFS

- Découvrir les évolutions du Guichet et comprendre son fonctionnement
- Savoir déclarer des formalités d'entreprises via le Guichet

À QUI S'ADRESSE-T-ON ?

- Les professionnels ayant mandat pour réaliser les formalités d'entreprises.

LISTE DE NOS FORMATIONS

- Maîtriser le guichet des formalités d'entreprises (Guichet Unique)
- Maîtriser les formalités de modifications sur le Guichet unique
- Maîtriser les formalités de cessations sur le Guichet unique
- Maîtriser les dépôts des comptes annuels et des actes sur le Guichet unique
- Maîtriser les formalités des entreprises ou sociétés agricoles sur le Guichet unique
- Maîtriser les formalités des entreprises ou sociétés étrangères sur le Guichet unique
- Les webinaires

Taux de satisfaction

79 %

CE QUE NOS STAGIAIRES APPRÉCIENT

"Explications claires, le Guichet électronique a été élaboré de manière assez intuitive."

"En distanciel, cette formation permet d'appliquer directement sur son poste de travail la procédure à suivre !"

"Maîtriser ce nouveau portail internet c'est gagner du temps dans la réalisation et le suivi de vos démarches d'entreprises."

Godefroy Leménager
Responsable du pôle entreprise/professionnels

NOS RESSOURCES
À DISPOSITION

Animez vos ateliers et vos formations en utilisant les outils spécialement conçus pour faciliter la compréhension et ancrer les notions acquises sur la PI.

Jeux pédagogiques

La ludopédagogie ou "gamification" est l'une des pédagogies les plus innovantes de ces dernières années.

Il s'agit d'utiliser les mécanismes des jeux de cartes, de société ou des jeux vidéo dans le but d'apprendre tout en s'amusant mais pas seulement : ces jeux sérieux favorisent l'attention, la motivation et l'implication des apprenants !
L'utilisation de ces outils originaux et efficaces facilite la compréhension de la PI tout en optimisant l'acquisition de connaissances.

L'INPI a créé et met à disposition gratuitement 4 jeux pédagogiques qui permettent une acculturation aux sujets de la propriété intellectuelle mais aussi d'approfondir ses connaissances.

Ils peuvent être utilisés en formation ou lors de sessions de sensibilisation, en introduction de réunion, en pause-café... ; seuls, ou en complément d'une autre pratique pédagogique.

OBJECTIF PI

Testez vos connaissances sur la PI ! Objectif PI est un jeu de l'oie, qui peut se jouer avec ou sans plateau où le but est de répondre correctement au plus de questions possibles pour obtenir un maximum de jetons récompense.

CHRONO PI

Serez-vous le plus rapide ? Chrono'PI est un jeu où il faut faire deviner un maximum de mots mystères à son équipe en un minimum de temps. Les cartes mots peuvent être préalablement sélectionnées pour adapter le niveau du jeu ou aborder un thème spécifique de la PI.

QUI DÉPOSE ?

Qui dépose ? est un jeu de dés pour aider à s'approprier les notions d'inventions de salariés au cours duquel il faut rattacher une situation donnée par la combinaison de dés obtenue (statut du salarié, du contrat, cadre de l'invention...) à une catégorie d'invention.

PI'OCH

PI'och est un livret d'activités ludo-pédagogiques sur le thème de la propriété intellectuelle et propose 16 mini-jeux variés :

- Mots mêlés
- Mots croisés
- Jeu d'association de notions
- Jeu de correspondance
- Texte à trous
- Jeu des intrus
- ...

Découvrez nos jeux pédagogiques et commandez-les

MOOCs

Se former à la propriété intellectuelle n'a jamais été aussi simple et ludique !

Contenus vidéos, activités interactives, interventions de spécialistes reconnus, quiz de validation... les MOOCs INPI apportent les premières notions indispensables sur la propriété intellectuelle directement en ligne via ordinateur, tablette ou smartphone. Gratuits, modulables et à votre rythme, découvrez nos MOOCs !

Nos MOOCs INPI sont déployés dans les programmes de l'enseignement supérieur, en français et en anglais, car il est essentiel de sensibiliser et de former les futurs acteurs économiques à cette matière particulièrement stratégique !

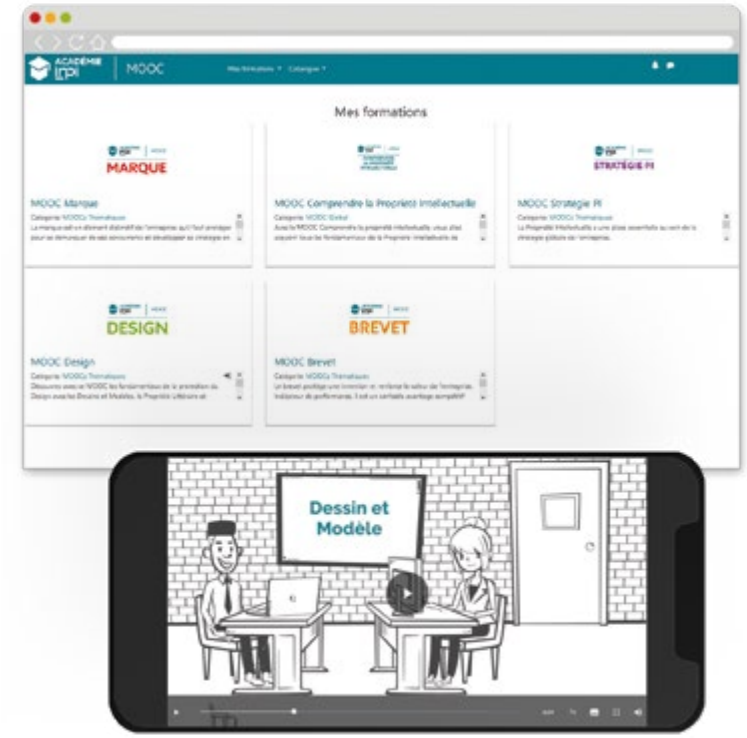

Une formation modulable selon vos besoins !

Vous voulez vous initier à la propriété intellectuelle ?
Choisissez le MOOC « Comprendre la PI », une initiation complète de 8 heures. À faire en 1 journée, 1 semaine, 1 mois...
C'est vous qui décidez !

Vous voulez compléter vos connaissances ?
Initiez-vous à un thème particulier en propriété intellectuelle (2h)

MOOC MARQUE · MOOC BREVET · MOOC DESIGN · MOOC STRATÉGIE PI · MOOC COMPRENDRE LA PI

Découvrez les MOOCs INPI

Etablissement de l'enseignement supérieur, vous souhaitez intégrer les MOOCs INPI dans le cursus de vos étudiants ? L'INPI est en mesure de vous renseigner et de vous accompagner dans leur mise en place.

Contactez-nous via notre formulaire

Aller dans la rubrique "Vous renseigner sur une formation" / "MOOC Inpi".

COMMENT SUIVRE
NOS FORMATIONS ?

Si vous êtes en situation de handicap et avez des besoins spécifiques en termes d'accessibilité ou d'aménagement, contactez-nous.

UNE ÉQUIPE DÉDIÉE POUR VOUS :
academie@inpi.fr

01

CHOISIR VOS FORMATIONS

02

VOUS CONNECTER À VOTRE ESPACE CLIENT PERSONNALISÉ

- ✓ Compléter le dossier d'inscription en ligne et procéder au paiement.
- ✓ Retrouver le suivi de vos demandes d'inscriptions.

03

ACCÉDER À VOTRE ESPACE PERSONNEL DE TRAVAIL EN LIGNE DÈS VALIDATION DE L'INSCRIPTION ET DU PAIEMENT

- ✓ Retrouver toutes les informations utiles à la formation.
- ✓ Participer aux formations en présentiel, en blended learning ou en classes virtuelles.
- ✓ Télécharger les supports de cours.
- ✓ Échanger avec vos co-apprenants, avec vos formateurs, avec l'INPI.
- ✓ Aller plus loin en :
  - accédant à des ressources de formation interactives ;
  - approfondissant votre formation ;
  - découvrant l'ensemble de l'offre de formation de l'INPI.

04

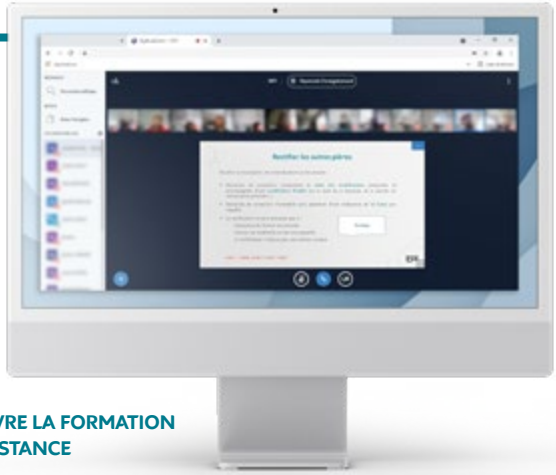

SUIVRE LA FORMATION EN PRÉSENTIEL

SE RENDRE SUR LE LIEU DE FORMATION

INPI Lille :
97 Boulevard Carnot
59040 Lille

Situé à 5 minutes à pied des gares.

SUIVRE LA FORMATION À DISTANCE

SE CONNECTER À SA CLASSE VIRTUELLE

- ✓ Étape n°1 - Connexion à l'espace formation sur inpi.fr : utiliser l'adresse e-mail renseignée lors de l'inscription à la formation.
- ✓ Étape n°2 - Accès à votre espace apprenant dans l'onglet « FORMATIONS ».
- ✓ Étape n°3 - Accéder à la classe virtuelle de votre formation et rejoindre la classe.
- ✓ Étape n°4 - Activer votre caméra et votre micro.

CONDITIONS
GÉNÉRALES DE VENTE

En vigueur en septembre 2023

PREAMBULE

L'Institut National de la Propriété Industrielle (INPI), dont le siège est établi au 15 rue des minimes CS 50001 - 92677 Courbevoie, a notamment pour mission d'engager toute action de sensibilisation et de formation dans les domaines de la protection des innovations et de l'enregistrement des entreprises, en application des dispositions de l'article L. 411-1, 1° du Code de la propriété intellectuelle. A cette fin, L'INPI développe, propose et dispense des formations inter et intraentreprise. L'activité de l'INPI en tantqu'organisme de formation professionnelle est référencée sous le numéro de déclaration d'activité 11 92 19605 92.

OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux diverses formations payantes proposées par l'INPI dans le cadre de son catalogue de formation et en dehors de celui-ci, ainsi que dans le cadre des prestations d'accompagnement des entreprises. Il s'agit notamment :

• Des formations inter-entreprises et intra-entreprise figurant dans le catalogue de formation en ligne de l'INPI, dont lescertificats destinés à une professionnalisation du stagiaire ;

• Des formations inter-entreprises et intra-entreprises hors catalogue de formation en ligne de formation de l'INPI ;

• Des Master Class, qui assurent un accompagnement personnalisé des entreprises. L'INPI se réserve la possibilité de modifier ou de mettre à jour ces conditions générales. Les conditions générales applicables à une prestation de formation sont celles en vigueur au jour de la demande d'inscription et consultables sur le site inpi.fr.

INSCRIPTION ET PRISE EN CHARGE DES FRAIS PEDAGOGIQUES

La transmission de la demande d'inscription diffère selon le type de formation demandée :

• Pour les Master Class, le bulletin de préinscription est téléchargeable sur inpi.fr. Il sera à envoyer par mail à l'adressefigurant sur le bulletin d'inscription ;

• Pour les formations figurant dans le catalogue de formation en ligne, toute demande d'inscription doit être effectuée sur le site inpi.fr ;

• Pour les formations hors catalogue de formation en ligne, toute demande d'inscription doit être adressée à l'Académie INPI : academie@inpi.fr.

Toute inscription sera considérée comme validée à réception :

• Du règlement intégral, sous réserve de la situation particulière des stagiaires non professionnels (chèque, virement ou par prélèvement sur un compte client) ;

• De la convention signée et revêtue, le cas échéant, du cachet de l'entreprise ;

• Et, pour les certificats, de la lettre de motivation et du CV du stagiaire et, le cas échéant du courrier marquant l'accord de l'employeur.

L'INPI ne pourra accueillir le stagiaire en formation en l'absence du règlement de l'intégralité des frais pédagogiques et de l'exemplaire de la convention signée et revêtue du cachet du client.

La prise en charge des frais pédagogiques de la demande d'inscription est fonction de la situation du client, de la présence d'un opérateur de compétence (OPCO) ou de l'existence d'une convention de partenariat :

• La prise en charge des frais pédagogiques incombe par principe au client identifié dans la demande d'inscription à la formation ;

• Par dérogation au principe ci-dessus, en cas de prise en charge par un OPCO, il peut être dérogé à l'obligation de règlement des frais pédagogiques avant la formation.

La prise en charge par un OPCO est possible pour l'ensemble des formations, et des Master Class PI. Il appartient au client d'en faire la demande auprès de son opérateur préalablement à la demande d'inscription à une formation.

L'OPCO a la faculté de se subroger au client pour le règlement de l'intégralité des frais pédagogiques des formations, une subrogation partielle n'étant pas possible.

En cas de subrogation de paiement du client par l'OPCO, cette information devra être indiquée lors de la demanded'inscription et l'accord de l'OPCO relatif à cette subrogation est à joindre à la demande d'inscription. A défaut, la demande d'inscription ne sera pas prise en compte.

• Par dérogation au principe ci-dessus, pour les formations figurant dans le catalogue de formation en ligne et les Master Class, une partie ou l'ensemble des frais pédagogiques peut être pris en charge dans le cadre de conventions de partenariat le stipulant expressément, sous réserve des conditions prévues dans ces conventions.

PRIX

Le montant des frais pédagogiques figure sur le site inpi.fr, les formations sur-mesure faisant l'objet d'un devis personnalisé transmis par l'INPI après demande du client.

Pour les formations prévues dans le catalogue de formation en ligne, à l'exception des certificats et des Master Class, une réduction de 30 (trente) % est accordée aux personnes relevant des situations suivantes :

• Etablissements publics et consulaires chargés de relayer l'information en matière de propriété industrielle
• Etablissements de recherche publique
• Incubateurs
• Direction Générale des Entreprises
• Bpifrance
• Structures de gouvernance des pôles de compétitivité
• Enseignants
• Etudiants
• Demandeurs d'emploi

Il appartient au client de signaler sa situation dans la demande d'inscription et d'y joindre la justification de son appartenance à une de ces catégories. En l'absence d'indication, la réduction ne sera pas appliquée.

Pour les Master Class, le prix indiqué couvre la présence de deux participants maximum lors des ateliers collectifs. Les ateliers personnalisés ne sont pas soumis à cette restriction puisqu'ils sont organisés dans les locaux du client, ou sur demande de ce dernier, dans les locaux de l'INPI.

Les déjeuners des ateliers collectifs pour les Master Class et pour les formations sont pris en charge par l'INPI et inclus dans le montant à régler par le client.

PAIEMENT

Les prix sont établis nets de taxe, l'INPI étant un établissement public non assujetti à la TVA.

Le paiement est à effectuer à l'inscription, comptant, au plus tard à la date d'échéance inscrite sur la facture, soit 10 jours ouvrables avant le début de la formation, par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de l'INPI, par prélèvement sur le compte client ou par virement bancaire.

Les références du compte de l'INPI sont les suivantes :

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB	Domiciliation
10071	75000	00001000008	56	TPPARIS
Identifiant international de compte bancaire – IBAN : FR76 1007 1750 0000 0010 0000 856				
BIC : TRPUFRP1				
INPI AGENCE COMPTABLE 15 rue des Minimes CS 50001 92677 Courbevoie Cedex				

MODALITES PRATIQUES

Les horaires et lieux des formations sont indiqués sur le programme de formation, et le cas échéant, sur les convocations.

En cas de nécessité, l'INPI se réserve la possibilité de remplacer les intervenants et d'apporter les modifications utiles aux programmes.

En l'absence du paiement et d'un exemplaire de la convention signé et revêtu du cachet du client, l'INPI ne pourra accueillir le stagiaire en formation. L'INPI se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues par le client.

A l'issue de la formation, l'INPI s'engage à transmettre :

• Au stagiaire, l'attestation de fin de formation ;
• Au client, le certificat de réalisation.

ANNULATION, DESISTEMENT OU ABSENCE

Tout désistement à l'initiative du client doit être communiqué par courriel à l'INPI, à l'adresse academie@inpi.fr pour les formations catalogues et à masterclasspi@inpi.fr pour les Master Class.

Toute action de formation commencée est due dans son intégralité. Les indemnités restant à la charge du client, en cas de désistement, ne sont pas imputables sur l'obligation de participation au titre de la formation professionnelle continue du client et ne peuvent faire l'objet d'une demande de remboursement.

En cas d'annulation par le client

• Plus de 30 jours ouvrés avant le début de la formation : remboursement intégral,

• Entre 30 jours et 10 jours ouvrés avant le début de la formation : remboursement à hauteur de 70% du montant versé,

• Moins de 10 jours ouvrés avant le début de la formation : aucun remboursement. En cas d'absence le jour de la formation, l'ensemble des frais pédagogiques restera dû, et aucun remboursement par l'INPI ne pourra être effectué.

Un remplacement par un autre collaborateur peut être effectué sous conditions (contacter l'INPI). Toute demande doit être adressée à l'INPI par courriel avec mention des coordonnées de la personne remplaçante.

ANNULATION ET REPORT PAR L'INPI

Si le nombre de participants à une session est insuffisant, pour des raisons pédagogiques, l'INPI se réserve le droit d'annuler ou reporter la promotion/formation au plus tard dix jours avant la date de lancement de la formation.

Le client pourra choisir une nouvelle date dans le calendrier des formations proposées.

En cas de report par l'INPI, les frais d'inscription préalablement versés seront remboursés entièrement si le client ne choisit pas une nouvelle date de formation dans le calendrier.

En cas d'annulation par l'INPI, les frais d'inscription préalablement versés seront remboursés entièrement.

PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

L'INPI met en oeuvre un traitement en vue d'assurer la gestion administrative de vos demandes de formation dans le cadre de sa mission de formation à la propriété industrielle (article L.411-1 1°CPI).

Les informations recueillies par l'INPI (nom, prénom, organisme, courriel, adresse postale, numéro de téléphone) sont toutes obligatoires pour ce traitement.

Elles sont uniquement destinées aux services de l'INPI et stockées sur les serveurs sécurisés de la plateforme LMS de notre sous-traitant dont les serveurs sont situés en Europe. Elles sont conservées par l'INPI pendant toute la durée contractuelle puis jusqu'à trois ans à compter de la fin de la relation contractuelle.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, d'effacement ou d'opposition en vous adressant à academie@inpi.fr. Vous pouvez aussi consulter notre page dédiée à la protection des données personnelles sur le site inpi.fr : www.inpi.fr/fr/donnees-personnelles.

LOI APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les présentes conditions générales de vente sont régies par les lois et règlements français.

En cas de difficultés sur l'interprétation ou lors de leur exécution, il sera recherché une solution à l'amiable et à défaut, le litige sera porté devant les juridictions françaises dont dépend le siège de l'INPI.

inpi.fr

academie@inpi.fr

INPI Direct
+33 (0)1 56 65 89 98

Qualiopi
processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : Actions de formation.